MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Aménagement de laboratoires de langues / salles multimédia / bureaux d'enseignants
AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes

Règlement de Consultation

Date et heure limites de réception des offres :

Le jeudi 15 novembre 2012 à 16h 30

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION 3

1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION 3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION 3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION 3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS 3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE 4

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION 4

2.1 - DELAIS D'EXECUTION 4
2.2 - VARIANTES ET OPTIONS 4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES 4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT 4
2.5 – CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION 4

ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 4

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 5

4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE 5
4.2 - VARIANTES 7

ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES 7

5.1 - COMPOSITION DU JURY 7
5.2 - CRITERES DE JUGEMENT 7
5.3 - SUITE A DONNER A LA CONSULTATION 8

ARTICLE 6 : DATE DE LANCEMENT ET DUREE DE LA CONSULTATION. 9

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS 9

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 11

8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS 11
8.2 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE 11

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne une mission de maitrise d'œuvre portant sur :

Dans le cadre de la rénovation à venir du bâtiment 15 – Sciences animales – prévue à partir de début 2014, AGROCAMPUS OUEST décide d'aménager de nouvelles surfaces pour son département « Langues ».

Le département quittera le bâtiment 15 pour aménager dans le sous-sol en rez de jardin du bâtiment 25 au plus tard pour fin juin 2013.

L'activité « Langues » devra être totalement opérationnelle à la rentrée de septembre

Lieu(x) d'exécution : site de Rennes Agrocampus Ouest

Le coût prévisionnel des travaux est fixé à :

Envelloppe financière affectée aux travaux HTVA	180.000

1.2 - Etendue de la consultation

Cette consultation est une procédure adaptée passé en application de l'article 28 et 74 du Code des marchés publics.

1.3 - Décomposition de la consultation

La consultation comprend une tranche ferme.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 - Nomenclature communautaire

Sans objet.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des documents d'études sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

2.2 - Variantes et Options

Aucune variante, ni option n'est autorisée.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 **jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses eventuelles annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses tehcniques particulières (C.C.T.P.)
- Le programme de l'opération.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pour les pièces concernant la candidature :

- En cas de groupement, une lettre de candidature (ou formulaire type DC1) faisant apparaître le cas échéant les membres du groupement, les personnes habilitées à engager l'entreprise, dûment complété et signé en original, document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ; Le candidat fournira une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée certifiant qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner à un marché public telle que fixée par l'article 43 du Code des Marchés Publics;

- La déclaration du candidat (ou formulaire type DC2) complètement renseignée et signée en original - le DC2 apporte des précisions sur le statut du candidat individuel ou membre du groupement. Il permet également de s'assurer que le candidat individuel ou chacun des membres du groupement dispose des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes pour l'exécution du marché public.

Le candidat produit, en annexe du DC2, les éléments suivants :

1. Une présentation de la société, exposant les moyens humains (effectifs total de la structure, personnel d'encadrement etc.), ainsi qu'une présentation des moyens techniques ou équipements ;

2. Une présentation des principales prestations similaires effectuées par le candidat sur les trois derniers exercices. Ces références sont vérifiables et comprennent notamment le nom et les coordonnées du donneur d'ordre, l'objet détaillé des prestations effectuées, les montants annuels des prestations ;

- Une attestation sur l'honneur indiquant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales et sociales au 31/12/2011 ; elle peut-être remplacée par le formulaire NOTI 2 (ancien formulaire DC7) ou la liasse fiscale 3666 et volet URSSAF au 31/12/2011 (obligatoire à l'attribution) dûment rempli et signé par les autorités fiscales;

Toute autre pièce que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature (extrait Kbis, attestation d'assurance, rapport d'essai de contrôle sanitaire …).

Les formulaires type sont téléchargeables sur le site suivant :
http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature :

- production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières ;

- production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose des capacités nécessaires pour l'exécution du marché.

Pour les pièces concernant l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- Le cahier des clauses administratives particulières particulières (C.C.A.P.) cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé.
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé.
- Une **offre financière** pour chaque élément de mission
- Une **note méthodologique** pour chaque étape de la mission.

- la note méthodologique comportera au minimum les éléments suivants :
  - organisation en personnel pour la mission (dont organigramme)
  - procédures de travail pour assurer la qualité des prestations
  - méthodes mises en œuvre et planning des prestations
  - notice justifiant les délais de réalisation proposés
  - méthodologie mise en œuvre pour assurer une bonne communication avec l'ensemble des acteurs de l'opération
  - propositions pour inscrire l'opération dans une démarche de développement durable.

- l'offre financière proposera un justificatif technique et financier de la rémunération proposée au regard de l'étendue de la mission, de son degré de complexité et de l'importance des travaux et leur complexité.

4.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

5.1 - Composition du jury

Sans objet.

5.2 - Critères de jugement

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique selon les critères indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Libellé	*%*
Critère « valeur technique » basé sur la **note méthodologique se décomposant en trois sous critères :** 1 - Méthodologie mise en œuvre dans le cadre de cette mission : 2 - Moyens mis en œuvre pour respecter l'enveloppe financière prévisionnelle : 3 - Planning proposé pour réaliser la mission :	60 % 20 % 30 % 10 %
Critère « valeur financière » basé sur **l'offre financière** détaillant chaque élément de la mission	40 %

Pour chaque sous critère de la valeur technique, le barème suivant sera utilisé :

BAREME DE NOTATION POUR LE CRITERE VALEUR TECHNIQUE	**0**	Absence de réponse ou réponse non engageante ou non contrôlable	**La note est ensuite pondérée en fonction du poids du sous critère**
	1	Réponse particulièrement faible - Critiquable	
	2	Réponse faible - n'apporte pas de valeur à la réponse	
	2,5	Réponse moyenne (correspond au CCTP et aux standards de la profession)	
	3	Bonne réponse - correspond bien aux attentes du CCTP	
	4	Très bonne réponse - non idéale	
	5	Réponse parfaite - idéale	

En ce qui concerne le critère « prix des prestations », il est précisé que le jugement des offres s'effectuera sur la base des éléments fournis par le candidat.

La technique de calcul consistera à utiliser la meilleure offre financière comme référent. L'offre financière la moins élevée obtiendra ainsi la meilleure note.

Note attribuée au candidat étudié = Note maximale X (montant de l'offre la moins disante /montant de l'offre étudiée.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera l'offre obtenant la meilleure note totale : valeur technique et prix.

En cas d'égalité de note, l'offre de l'entreprise ayant obtenu la meilleure note concernant la valeur technique sera retenue.

5.3 - Suite à donner à la consultation

Le représentant pouvoir adjudicateur décide des concurrents admis à négocier. A l'issue de la négociation, l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre est prononcée par le pouvoir adjudicateur.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre les documents visés aux articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics, sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

A l'issue de la consultation, il ne sera versée aucune prime aux candidats non retenus.

Article 6 : Date de lancement et durée de la consultation.

La date de lancement de la consultation est le lundi 15 octobre 2012.

La date de remise des offres est fixée au jeudi 15 novembre 2012 à 16H30.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les documents peuvent être retirés à l'adresse suivante :

A l'accueil de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 h 30
AGROCAMPUS OUEST
65 Rue de Saint Brieuc à Rennes.
Tél. : 02 23 48 50 00

Le dossier de consultation est également téléchargeable sur le site www.achatpublic.com.

Https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/e.
https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2012_kaM-bUWCKU

Pour permettre l'envoi d'éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications), les entreprises devront renseigner un formulaire d'identification mentionnant notamment le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : .zip, .pdf, .doc, .rtf et .xls (enregistrés sous MS Office XP 2002).

N.B. : le retrait des documents électroniques n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre et inversement.

Tout candidat qui retirera le dossier sous format papier, **devra impérativement se signaler à AGROCAMPUS OUEST à l'adresse mail suivante** : karine.lefranc@agrocampus-ouest.fr.

Cette procédure permettra à AGROCAMPUS OUEST de joindre le candidat en cas de complément d'information. Toute offre incomplète due à l'absence de signalement du candidat sera automatiquement rejetée par AGROCAMPUS OUEST.

- Le dossier de consultation peut être retourné par le soumissionnaire sous forme papier.

- Le pli porte l'indication :

NE PAS OUVRIR
N° PA 2012 –10

Les offres doivent être adressées par tout moyen permettant de déterminer de manière précise la date et l'heure de réception et de garantir leur confidentialité.

- **Envoi électronique sur le site www.achatpublic.com.**

Pour les candidats qui souhaiteraient envoyer leurs plis sous forme dématérialisée, la transmission des candidatures et des offres par voie électronique s'effectue dans les conditions définies par le décret n°2008-1334 du 17 décembre 2008 modifiant l'article 56 du code des marchés publics.

La transmission des plis s'effectue à l'adresse suivante : ……

Une aide technique à l'utilisation de la salle des marchés est disponible sur le site : http://www.achatpublic.com/appli_apc/AOO_ent_271004.pdf.

Les documents mis à disposition se composent du manuel d'utilisation, des conditions générales d'utilisation et des prés requis techniques. Ces documents décrivant l'utilisation de la salle des marchés d'Achatpublic.com font partie intégrante du règlement de la consultation.

Seuls seront ouverts les plis reçus dans les conditions prévues ci-dessus au plus tard le : **15 novembre 2012 à 16 H 30.**

Les plis parvenus après ces date et heure, pour quelque motif que ce soit, ne seront pas ouverts. Le candidat en sera informé.

- **Envoi par voie postale (recommandé avec accusé de réception, Chronopost)**

AGROCAMPUS OUEST
Service Achats Marchés Conventions
65 Rue de Saint Brieuc
CS 84215
35042 Rennes Cedex

- **Dépôt des offres à l'Accueil contre récépissé :**

De 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30 à :
AGROCAMPUS OUEST
65 Rue de Saint Brieuc

CS 84215
35042 Rennes Cedex

La date limite de réception des candidatures est fixée au :
15 novembre 2012 à 16 h 30.

Article 8 : Renseignements complémentaires

8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande à :

Renseignement(s) administratif(s) :
Mr le Responsable du Service Achats Marchés Conventions
Yves Richard :
Yves.richard @agrocampus-ouest.fr

Renseignement(s) technique(s) :
Mr le Responsable du Service Patrimoine Travaux
Thierry Le Verge :
thierry.leverge@agrocampus-ouest.fr

8.2 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

La visite des installations concernées est obligatoire. Celle-ci aura lieu **le mardi 23 octobre 2012 à 10h**, le rendez vous étant fixé à l'accueil du centre de Rennes d'AGROCAMPUS OUEST.